

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 février 2022 à 16 h 00

AUJOURD'HUI onze février deux mille vingt deux

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 04 février 2022, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :** Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Cécile LAPORTE à Julien BONY, Stanislas RENIÉ à Eric FAIDY

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :** Wendy LAFAYE

*Arrivent pendant la présentation de la question n°1 :*

*Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Alparslan COSKUN, Anna AUBOIS (fin du pouvoir donné à Lucas PEYRE), Samir EL BAKKALI (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS), Nicaise JOSEPH*

*Valérie BERNARD arrive pendant le débat de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Cécile AUDET)*

*Quittent la séance pendant le débat de la question n°6 :*

*Dominique BRIAT (pouvoir donné à Marion CANALES), Anna AUBOIS (pouvoir donné à Lucas PEYRE), Samir EL BAKKALI (pouvoir donné à Magali GALLAIS), Pierre SABATIER (pouvoir donné à Christophe BERTUCAT)*

Rapport N° 24

SUBVENTIONS A DES ASSOCIATION SPORTIVES - CHEQUES 1ERE LICENCE

La Municipalité accorde une aide financière de 25 € pour les adhérents clermontois des clubs sportifs situés sur le territoire communal et signataires de la Charte « Chèques 1<sup>ère</sup> Licence ». Les clubs ci-dessous sollicitent le remboursement de l'aide « Chèques 1<sup>ère</sup> Licence » sous réserve de la production des pièces demandées.

Le crédit disponible est de 11 950 €.

Pour l'ensemble de la saison 2021-2022, ce sont 478 sportifs qui auront bénéficié de cette aide.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer les subventions ci-dessous, selon la répartition suivante et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions d'objectifs dont le modèle est joint, pour les associations : ASSOCIATION CLERMONT SAINT-JACQUES FOOT ; ASSOCIATION SPORTIVE MONTFERRANDAISE ; STADE CLERMONTOIS.

CLUB	Sport	Chèques proposés	Montant
<b>LES AMITIES LAIQUES DE VALLIERES</b>	Gymnastique Artistique	11	275
	Tennis de Table	3	75 €
	Gymnastique Douce	1	25 €
	<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>375 €</b>
<b>AIKIDO-CLUB CLERMONTOIS</b>	Aikido	19	475 €
<b>ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT CLERMONT</b>	Natation	9	225 €
<b>ASSOCIATION SPORTIVE CLERMONT SAINT-JACQUES FOOT</b>	Football	101	2 525 €
<b>ASSOCIATION SPORTIVE MONTFERRANDAISE</b>	Gymnastique	3	75 €
	Basket Ball	12	300 €
	Lutte	2	50 €
	Rugby	17	425 €
	Multisports	106	2 650 €
	<b>Total</b>	<b>140</b>	<b>3 500 €</b>
<b>ASSOCIATION SPORTIVE OMNISPORT CLERMONTOISE</b>	Football	37	925 €
	Randonnée	6	150 €
	<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>1 075 €</b>
<b>BILLARD SPORTIF CLERMONTOIS</b>	Billard	1	25 €
<b>CLERMONT AUVERGNE PATINAGE ARTISTIQUE</b>	patinage artistique	3	75 €
<b>CLERMONT-FERRAND BOXE SAINT-JACQUES</b>	Boxe	18	450 €
<b>CLERMONT FOOT 63</b>	Football	27	675 €
<b>ECOLE CLERMONTOISE DE KARATE ET DISCIPLINES ASSIMILEES</b>	Karaté	6	150 €
<b>GORINKAN KARATE</b>	Karaté	3	75 €
<b>STADE CLERMONTOIS</b>	Athlétisme	5	125 €
	Tennis	29	725 €
	Handball	3	75 €
	Judo	6	150 €
	Escrime	3	75 €
	Tennis de Table	37	925 €
	<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>2 075 €</b>
<b>STADE CLERMONTOIS BASKET AUVERGNE</b>	Basket Ball	9	225 €
<b>STADE CLERMONTOIS NATATION</b>	Natation	1	25 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>478</b>	<b>11 950 €</b>

**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND ET « L'ASSOCIATION »**

Vu la convention d'objectifs entre la Ville de Clermont Ferrand et l'Association « Association » du « date ».

Vu l'article n° 1 « Objet de la Convention » - article portant la modification de cette convention, nécessitant un avenant pour l'année 2022.

**Il est convenu entre**

La Ville de Clermont Ferrand, représentée par Monsieur Olivier BIANCHI, Maire, ou son représentant, dûment habilité en vertu de la délibération du conseil municipal du **11 février 2022**, et désignée ci-après sous le terme « La Ville » d'une part,

**Et**

« Association », association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé « Adresse » représentée par « Civilité » « Nom Prénom », « titre », « N° Préfecture », et désignée ci-après sous le terme « L'association » d'autre part,

Afin de continuer à soutenir l'association dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la convention d'objectifs du « date convention », la ville s'engage à verser :

**« Montant chiffre » € - « Montant lettre » euros**

dans le cadre d'une subvention exceptionnelle concernant **les Chèques Première Licence**.

Le versement sera effectué à réception de l'avenant à la convention d'objectifs du « date convention » signé.

Fait en 2 exemplaires à Clermont Ferrand,

Le

Pour la Ville de Clermont-Ferrand

Le Maire  
Pour le Maire et par délégation  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe

Christine DULAC ROUGERIE

Pour l'« Association »

« Association »

« titre »

« Nom Prénom »

**DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 février 2022

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe

 

Christine DULAC-ROUGERIE

